

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20190411-D_11_04_2019_37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2019

Affichage : 16/04/2019

Délibération n°11-04-2019-037

7.6 Contributions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du jeudi 11 avril 2019*

Date de convocation	5 avril 2019
Date d'affichage	5 avril 2019

Membres en exercice	55
Membres présents ou représentés	41
Votants	52 (dont 11 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 11 avril à 18 H 30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de Saint Aubin des Coudrais, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Eric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Pierre BOULARD, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Daniel CAVALIER (représentant M. Michel ROUAUD), M. Nicolas CHABLE (ayant reçu pouvoir de Mme Pascale LEVÊQUE), M. Jean-Pierre CIRON, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean-Paul DUBOIS, M. Jean DUMUR, Mme Patricia EDET, M. Dominique EDON, Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON), M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. Daniel GUEDET (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), M. André-Pierre GUITTET, Mme Josette JACOB (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Christian LANDEAU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK), M. Michel MARY (ayant reçu pouvoir de M. Didier TORCHÉ), M. Jannick NIEL (ayant reçu pouvoir de M. Michel LANDAIS), M. Willy PAUVERT, Mme Sylvie PÉAN (représentant M. Bernard MALLET), Mme Nadège PIOGER (représentant M. André ROULLIER), M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Jean THOREAU), Mme Marie-Agnès ROQUET (représentant M. José PLANS), M. François ROULEAU, M. Denis SCHOEFS (ayant reçu pouvoir de M. Gérard CLEMENT), M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Xavier TERRIER (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Line LEDRU), Mme Jeannine VENDÔME, Mme Patricia VILLARMÉ.

Etaient excusés : M. Gérard CLEMENT (ayant donné pouvoir à M. Denis SCHOEFS), Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à M. Philippe GALLAND), M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Cécile KNITTEL, M. Michel LANDAIS (ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL), Mme Marie-Line LEDRU (ayant donné pouvoir à M. Xavier TERRIER), Mme Pascale LEVÊQUE (ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE), Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX), M. Bernard MALLET (représenté par Mme Sylvie PÉAN), Mme Camille MORIN-BURRE, M. José PLANS (représenté par Mme Marie-Agnès ROQUET), M. Michel ROUAUD (représenté par M. Daniel CAVALIER), M. André ROULLIER (représenté par Mme Nadège PIOGER), Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à Mme Josette JACOB), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), M. Jean THOREAU (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), M. Didier TORCHÉ (ayant donné pouvoir à M. Michel MARY), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à M. Daniel GUEDET).

Secrétaire de séance : Mme Michèle LEGESNE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

CULTURE : FESTIVAL DE LA CHÉRONNE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Président présenté par Mme Patricia VILLARME, Vice-présidente en charge de la Culture, promotion et transport,

Après en avoir délibéré,

EST INFORME que l'édition 2019 du Festival de la Chéronne qui se déroulera du 26 juillet au 3 août, s'articule autour de 4 concerts d'artistes professionnels dont la Mezzo-Soprano Eléonore Pancrazi qui a gagné les Victoires de la musique 2019 programmée en ouverture de Festival et 3 présentations assurées par les élèves de la master class.

RAPPELLE que la Communauté de communes a octroyé en 2018 une subvention de 3 000 €

DECIDE d'attribuer une subvention de 3 000 € majorée de 3 476,50 € soit 6 476,50 € au titre de l'édition 2019 au vu de l'intérêt de cette manifestation culturelle extrêmement qualitative et de son ouverture sur le plan artistique et de l'extension de son périmètre géographique.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 11 avril 2019

Pour extrait conforme

Le 11 avril 2019

Le Président,

M. Didier REVEAU